

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 13 AVRIL 2022 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la gestion de la crise sanitaires ;
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Etaient présents :

ANDRE René	HERGAT Michel	ZENNER Bernard	BALCERZAK Roland
REBSTOCK-PINNA Alexandra	SCHITZ Denis	SCHIVRE Marc	MEDVES Jean-François
MELEO GUY	TACCONI Pierre	JURCZAK Serge	KOWALCZYK Maryline
BRUSCO Stéphane	MATHIEU Bertrand	PHILIPPE Lionel	LANGMAR Déborah
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel	LORENTZ Maurice	
RENAUX Patricia	SCHNEIDER Brigitte		
ACKER Christine	RECH Serge		
VEINNANT Bernard	ROBINET David		
ZIEGLER Damien	BARILLARO Jérémy		
CORAZZA Jean-Luc	HOLSENBURGER Alexandre		

Procurations :

FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	BRUSCO Stephan... jusqu'au point 11
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
HATRI Aïcha	a donné procuration à	BARILLARO Jérémy
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	ROBINET David
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	BARILLARO Jérémy
BRUSCO Stephan	a donné procuration à	PHILIPPE Lionel à partir du point 12
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	SCHREIBER Roger à partir du point 10
SCHULTZ Laurent	a donné procuration à	MELEO Guy
POUGET Clémence	a donné procuration à	MELEO Guy
BEY Michèle	a donné procuration à	JURCZAK Serge
TSCHIERSCH Laurent	a donné procuration à	RENAUX Patricia
BAUR Denis	a donné procuration à	LANGMAR Déborah
FERRERO Marc	a donné procuration à	ANDRE René
WEIS Mathieu	a donné procuration à	ANDRE René
BECKER Patrick	a donné procuration à	VEINNANT Bernard

Absents excusés :

DEUTSCH André	KASPAR-COTRUPI Angèle
VETZEL Caroline	ENGELMANN Fabien

Absents non excusés :

COLIN Jean-Marie	GRILLO Marie	WATRIN Audrey	ABATE Patrick
HERFELD Marie-Laurence	LOPICO Aurélie	FEUVRIER Alieth	FRADELLA Cédric
DEISS Murielle	SCHUTZ Sylvie	GUERMANN Bernard	SEGURA Olivier

La séance débute à 18h07

Début de la séance :

Membres en exercice :	60
Présents :	28
Procurations :	14
Absents :	18

Au cours du point 2 :

Arrivée de M. HERGAT et de M. LORENTZ

Membres en exercice :	60
Présents :	30
Procurations :	14
Absents :	16

Au cours du point 4 :

Monsieur SCHREIBER Roger quitte la séance avant le vote pour l'approbation du compte administratif et revient après le vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 30
Procurations : 14
Absents : 16

Au cours du point 10 :

Départ de Mme SCHNEIDER Brigitte

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 15
Absents : 16

Au cours du point 11 :

Sortie de M. ANDRE René

Membres en exercice : 60
Présents : 28
Procurations : 13
Absents : 19

Au cours du point 12 :

Retour de M. ANDRE René
Départ de M. BRUSCO Stephan
Sortie de M. PAQUET Michel

Membres en exercice : 60
Présents : 27
Procurations : 15
Absents : 18

Au cours du point 13 :

Retour de M. PAQUET Michel

Membres en exercice : 60
Présents : 28
Procurations : 15
Absents : 17

La séance se termine à 19h35

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
SCHMIDT Matthieu, Assistant comptable
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

**POINT 15 - DELIBERATION N°2022/I-25 - RAPPORTS D'ACTIVITES 2019 ET 2020
DE LA SPL TRANS FENSCH**

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les syndicats mixtes créent une commission consultative des services publics locaux et que cette commission examine chaque année, sur le rapport de son Président, le rapport mentionné à l'article L1411-3 du CGCT établie par le délégataire de service public ;

Vu l'article L.1411-3 Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* » ;

Vu l'article L3131-5 du Code de la commande publique qui dispose que : « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services* » ;

Vu l'article 38.1 du contrat d'exploitation de la SPL Trans Fensch qui stipule que « *l'Exploitant remet à l'Actionnaire, chaque année, un rapport portant sur l'exercice précédent. Celui-ci doit être présenté au plus tard le 31 Mai de l'exercice suivant et contient notamment :*

- *les données comptables afférentes à la totalité des opérations entrant dans le présent contrat,*
- *un rapport sur la qualité du service,*
- *une annexe permettant à l'Actionnaire d'apprécier les conditions d'exploitation du service.*

Considérant que les rapports d'activités de la SPL Trans Fensch pour les années 2019 et 2020 sont annexés à la présente délibération ;

Considérant que ces rapports permettent notamment d'apprécier les données comptables, la qualité du service ainsi que les conditions d'exploitation du service ;

Considérant que ces rapports se présentent sous la forme d'un rapport général d'exploitation des années 2019 et 2020 comprenant notamment l'aspect social, économique, l'aspect sociétal, l'aspect environnemental ainsi que les perspectives. Il est accompagné de résultats chiffrés pour les exercices concernées comprenant notamment l'offre kilométrique, le compte de résultat, l'inventaire des biens, le parc de véhicule et la sous-traitance ;

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte des rapports d'activités des années 2019 et 2020 de la SPL Trans Fensch.

Le Bureau Syndical du 10 février 2022 a pris acte.

La commission consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 21 mars 2022 et a donné un avis favorable.

La commission Transport et Réseau du 11 avril 2022 a donné un avis favorable.

Le Comité Syndical prend acte des rapports d'activités des années 2019 et 2020 de la SPL Trans Fensch.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 14 avril 2022

Le Président

